

COMMUNE DE GUISCARD
-
PLAN LOCAL D'URBANISME
-
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 01 octobre 2021, le Maire de Guiscard a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur Francis MIANNAY, retraité de la SNCF, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de Guiscard **du lundi 25 octobre 2021 au samedi 27 novembre 2021 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi de 9h00 à 12h00, à l'exception des 1^{er}, 11, 12 et 13 novembre.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Guiscard :

- le lundi 25 octobre 2021 de 14h00 à 16h30,
- le mardi 2 novembre 2021 de 14h00 à 16h30,
- le mercredi 10 novembre 2021 de 9h30 à 12h00,
- le samedi 27 novembre 2021 de 9h30 à 12h00.

Compte tenu du contexte sanitaire, des « mesures barrières » spécifiques seront exigées, parmi lesquelles le port d'un masque, et d'autres seront mises en œuvre, parmi lesquelles des mesures de distanciation physique et la mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Guiscard (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet www.oise.gouv.fr

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête, par voie postale en mairie (127 rue du Général Leclerc, 60640 GUISCARD), ou par voie électronique (mairie.guiscard@wanadoo.fr) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Guiscard aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an, et seront publiés sur le site internet www.oise.gouv.fr

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Thibaut DELAVENNE